



per tutti, per a vita, in ogni locu

# PROJET EDUCATIF

## ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS CUZZÀ – A GHJIRA



Association ADMR A Ghjira - Groupe scolaire 20148 COZZANO  
Déclaration DDCSPP 02A0117CL000118





#### ✚ Le territoire concerné :



✚ La Commune de Cozzano, 261 habitants, située en zone montagneuse et rurale, dans un environnement naturel préservé, a récemment mené à bien plusieurs projets d'envergure : la construction d'un abattoir aux normes européennes, d'un centre d'incendie et de secours, celle d'une médiathèque – salle des fêtes, l'ouverture d'une deuxième classe (40 enfants scolarisés à l'école), l'ouverture d'une micro-crèche, la réalisation d'un « écomusée » ou centre d'interprétation des patrimoines, la réalisation d'une chaufferie biomasse, d'une centrale hydro-électrique ainsi que d'équipements sportifs.

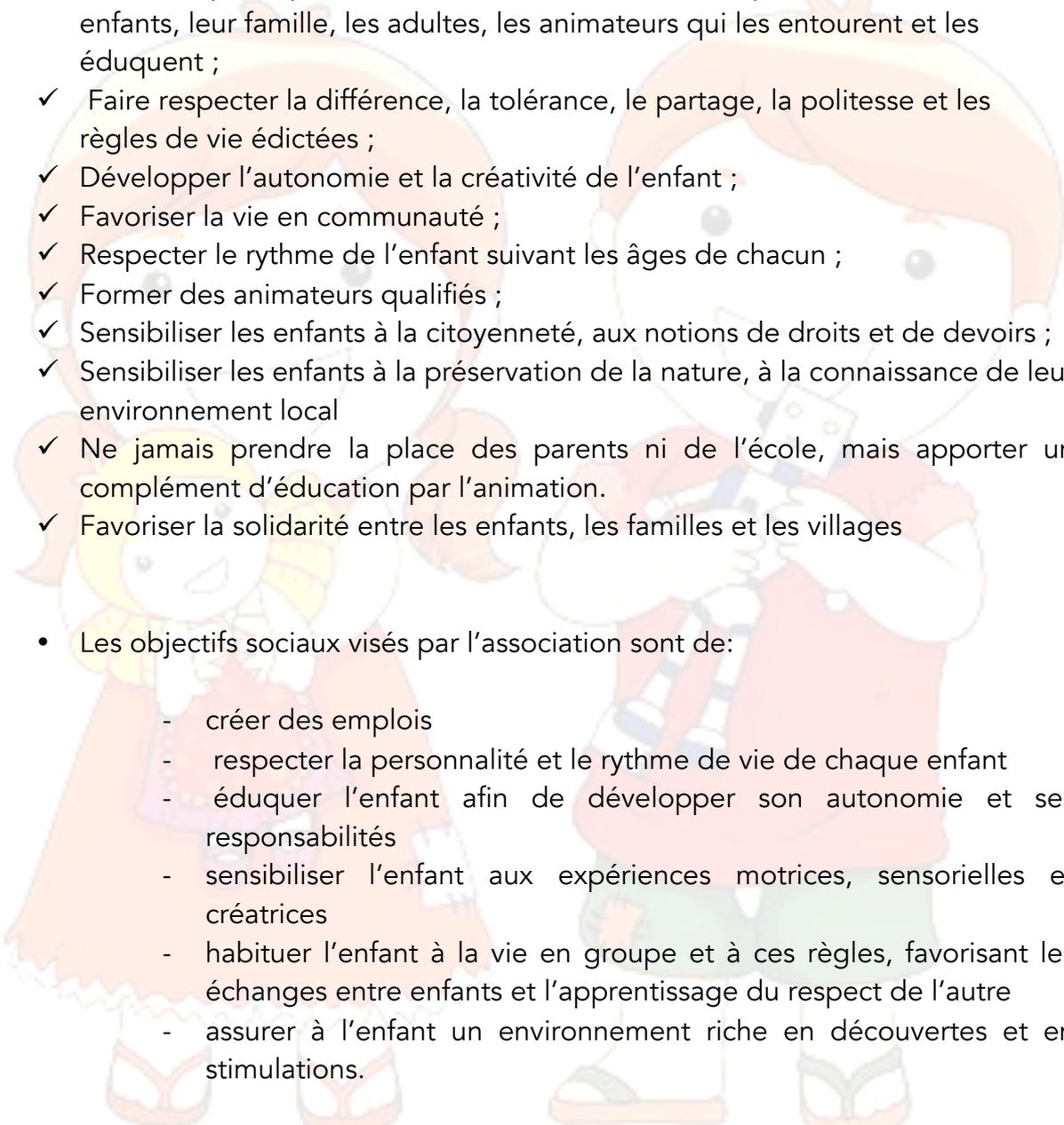
Les projets de développement de la commune ne s'arrêtent pas là : le conseil municipal souhaite en effet développer plusieurs autres projets :

- la construction d'une deuxième micro-centrale hydroélectrique,
- la réalisation d'un centre de recherche et d'expérimentation scientifique avec l'université de Corse.

Une politique d'accueil et d'animation est mise en place par les acteurs locaux, élus ou particuliers.

Dans le cadre de la délégation de service public, la commune de Cozzano a souhaité offrir un accueil de loisirs pour les enfants de la micro-région

#### ✚ Intentions éducatives et objectifs sociaux de l'association :

- 
- Les intentions éducatives de l'association ADMR se déclinent à travers plusieurs objectifs :
    - ✓ Accueillir les enfants quels qu'ils soient, sans porter de jugements discriminatoires ;
    - ✓ Accueillir quelques (1 ou 2) enfants handicapés ;
    - ✓ Faire tout pour que les enfants s'amuse tout en respectant les autres enfants, leur famille, les adultes, les animateurs qui les entourent et les éduquent ;
    - ✓ Faire respecter la différence, la tolérance, le partage, la politesse et les règles de vie édictées ;
    - ✓ Développer l'autonomie et la créativité de l'enfant ;
    - ✓ Favoriser la vie en communauté ;
    - ✓ Respecter le rythme de l'enfant suivant les âges de chacun ;
    - ✓ Former des animateurs qualifiés ;
    - ✓ Sensibiliser les enfants à la citoyenneté, aux notions de droits et de devoirs ;
    - ✓ Sensibiliser les enfants à la préservation de la nature, à la connaissance de leur environnement local
    - ✓ Ne jamais prendre la place des parents ni de l'école, mais apporter un complément d'éducation par l'animation.
    - ✓ Favoriser la solidarité entre les enfants, les familles et les villages
  - Les objectifs sociaux visés par l'association sont de:
    - créer des emplois
    - respecter la personnalité et le rythme de vie de chaque enfant
    - éduquer l'enfant afin de développer son autonomie et ses responsabilités
    - sensibiliser l'enfant aux expériences motrices, sensorielles et créatrices
    - habituer l'enfant à la vie en groupe et à ces règles, favorisant les échanges entre enfants et l'apprentissage du respect de l'autre
    - assurer à l'enfant un environnement riche en découvertes et en stimulations.

Les objectifs opérationnels seront entre autres de fidéliser les familles et les enfants, améliorer le fonctionnement de la structure, associer les parents à la vie de l'association et à la gestion de l'accueil de loisirs, mais également impliquer l'enfant dans la vie de l'accueil de loisirs et en faire un acteur moteur de sa propre construction.

Les axes prioritaires du projet éducatif reposent sur l'intégration du projets et des ressources du territoire, et leur intégration constante à la vie de l'ACM, à savoir :

- l'intégration du développement durable et du développement numérique à travers le projet du Smart Paese
- la connaissance du patrimoine et de la culture avec le projet de Micro Folie
- l'imbrication de la langue corse dans les usages quotidiens
- le déploiement des sports de pleine nature

- **Projet du Smart Paese**

L'objectif du programme scientifique est de développer une infrastructure numérique permettant d'aller vers la définition de Smart Village, en format Living Lab, en utilisant :

- Des réseaux d'objets connectés, collectant des informations sur l'ensemble de l'environnement et des activités du village (agriculture, élevage, risques, etc.), puis les stockant sur des serveurs de données ;
- Un cœur d'intelligence artificielle (I.A) basé sur des algorithmes évolutionnistes (méta-heuristiques) et de l'apprentissage automatisé permettant de faire des simulations, de traiter l'information dans le but d'optimiser la gestion des ressources (énergie, eau, déchets), de fournir une aide à la décision et permettre un meilleur accès à l'information des citoyens ;
- L'interaction sociale entre les chercheurs, les étudiants et la population dans un lieu dédié : le Centre d'Innovation/Immersion par la Technologie Ubiquitaire (C.I.N.T.U). Mais aussi pour diffuser les informations du Smart Village, par le biais d'un journal scolaire.

**Les animations et activités de l'accueil de loisirs tiendront compte des avancées du projet et seront largement associées à ces problématiques.**

- **Projet de la Microfolie**

Inspiré des Folies du Parc de La Villette conçues par l'architecte Bernard Tschumi, ce projet novateur est porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette, avec : le *Château de Versailles*, le *Centre Pompidou*, le *Louvre*, le *Musée national Picasso*, le *Musée du Quai Branly-Jacques Chirac*, la *Philharmonie de Paris*, la *RMN - Grand*

*Palais, Universcience, Festival d'Avignon, l'Institut du Monde Arabe, l'Opéra National de Paris et le Musée d'Orsay.*

Dans le cadre du plan « Culture près de chez vous » présenté le 29 mars dernier, Françoise Nyssen ministre de la Culture a décidé de déployer dès 2018 dans toute la France 200 *Micro-Folies*, en ciblant tout particulièrement les territoires culturels prioritaires, les bassins de vie les moins bien dotés en équipements culturels. Ces *Micro-Folies* pourront être installées de manière pérenne, ou sous forme de préfiguration dans un lieu temporaire.

Réunissant plus de 500 chefs-d'oeuvre de 8 institutions et musées nationaux à découvrir sous forme numérique (tablettes, écrans géants, réalité virtuelle...), cette galerie d'art virtuelle est une offre culturelle unique, accompagnée d'actions de médiation. Le territoire de Cozzano peut créer sa propre collection d'œuvres digitalisées et intégrer le Musée numérique.

Le musée numérique peut également intégrer un espace atelier :

Équipé d'imprimantes 3D, de machines à coudre numériques, d'ordinateurs..., cet espace s'adresse aux designers, aux artistes, aux étudiants, aux bricoleurs et à tous ceux qui souhaitent développer leur créativité. Néophytes et curieux peuvent s'initier à de nombreuses disciplines dans un esprit DIY (Do It Yourself).

D'autres entités peuvent être combinées en fonction des activités existantes et des besoins du territoire (pratiques sportives, culinaires...), auxquels seront associés les enfants.

- Un ancrage dans la langue corse

L'objectif est de tout mettre tout en œuvre pour que la langue corse fasse partie du « socle » commun de connaissances des enfants. En effet, le bilinguisme prépare naturellement les jeunes au plurilinguisme, qui est non seulement un facteur d'ouverture mais aussi une réelle plus-value sur leur avenir. De plus, apprendre le corse, c'est s'intéresser à ses origines bien-sûr mais aussi prendre conscience de son appartenance à une vaste famille de langues, les « langues romanes » qui représentent plus d'un milliard de locuteurs dans le monde.

Par ailleurs, les psycholinguistes s'accordent à dire que l'enseignement bilingue est plus efficace si la langue seconde est présente dans l'environnement de l'enfant et s'il peut la rattacher à son histoire ou à son vécu personnel. Ainsi, le bilinguisme précoce (acquis avant 7 ans) prépare

l'enfant à l'apprentissage d'autres langues, et favorise de nombreuses autres compétences :

- Un bénéfice linguistique pour chacune des deux langues étudiées,
- un bénéfice culturel,
- un bénéfice cognitif.

Les objectifs pour l'accueil de loisirs sont donc de :

- Favoriser une imprégnation naturelle de la langue parlée grâce aux activités spécifiques à l'accueil de loisirs,
- Utiliser la présence des deux langues pour préparer l'enfant au plurilinguisme
- Développer les actions culturelles et artistiques par des apports réguliers d'intervenants extérieurs. Les activités artistiques (chant, théâtre, contes, poésie ...) favorisent la participation des élèves au processus de création et un apprentissage ludique de la langue corse.
- Développer de nouvelles activités facilitant l'expression orale, telles que les marionnettes, l'initiation au « chjama è rispondi », les jeux.
- A travers l'animation socio-culturelle, la langue corse doit ainsi dépasser le strict cadre disciplinaire mais retourner à un aspect plus quotidien de l'existence des enfants accueillis, via des outils attrayants pour la jeunesse.

Ce projet s'inscrit également dans une logique de formation à la langue corse du personnel du centre de loisirs.

- Les sports de pleine nature

En lien avec les principes du développement durable, l'accueil de loisirs proposera régulièrement des sorties et activités autour des sports de pleine nature. Pratiquées dans un esprit de partage, de respect et de coopération, les APPN (activités physiques de pleine nature) sont un moyen privilégié pour s'ouvrir à l'environnement, aux autres, à soi-même. Elles participent à la construction d'une éducation à l'environnement, à la santé et à la sécurité. L'équipe éducative, secondée par des intervenants extérieurs qualifiés, s'appliquera en permanence à concilier les pratiques sportives et éducatives avec la préservation des milieux naturels et le respect des activités humaines. La proximité du milieu montagnard et des possibilités de randonnée en font un atout indéniable.

Des initiations seront réalisées vers des activités extérieures aussi au territoire : accrobranche, canyoning, escalade, VTT, etc...

✚ Présentation de la structure d'accueil de mineurs à Cozzano :

➤ Caractéristiques administratives :

Dans le cadre de la délégation de service public mise en place pour une durée de 1 an, de juillet 2018 à juillet 2019, L'association ADMR se porte gestionnaire de l'accueil de loisirs: gestion administrative, gestion financière, gestion du personnel, formation ...

➤ Caractéristiques fonctionnelles :

- Présentation de l'accueil :

Le centre de loisirs mis en place dans le cadre de la délégation de service est une structure permettant l'accueil d'enfants de l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 12 ans, déclarée auprès de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), et se situant à Cozzano.

Conformément à la réglementation en vigueur, le dossier de demande de déclaration sera déposé auprès de la Préfecture, via son service de la DDCSPP, au plus tard deux mois avant la date prévue d'ouverture, soit un dépôt de dossier début mai 2019, pour une ouverture aux vacances d'été 2019.

- Amplitude d'ouverture:

L'accueil de loisirs est ouvert 55 jours par an (selon le calendrier des vacances scolaires):

- ✚ 5 jours aux vacances de février
- ✚ 5 jours aux vacances d'avril
- ✚ 5 jours aux vacances de Toussaint
- ✚ 40 jours aux vacances d'été

L'accueil des enfants a lieu du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.

Ces horaires pourront évoluer pour s'adapter aux besoins des familles, en accord avec la collectivité.

Le nombre de jours pourra être étendu pour les petites vacances suivant la fréquentation et les besoins des familles.

- Les enfants:

Les enfants sont accueillis de l'âge de 6 ans à l'âge de 12 ans.

La structure a une capacité d'accueil par jour jusqu'à 24 enfants.

L'association favorisera, dans la mesure du possible, l'accueil d'enfants porteurs de handicaps.

L'équipe professionnelle, consciente de l'intérêt de la socialisation et de l'intégration de l'enfant handicapé au sein d'un groupe, veillera à préserver sa place avec les autres pendant les moments de l'accueil et des activités.

L'équipe privilégie les rapports avec les parents et instaure un dialogue régulier avec eux afin de mieux connaître l'enfant pour l'aider à se réaliser dans les activités qui lui sont présentées.

- L'équipement :

L'accueil de loisirs dispose de tout l'équipement éducatif et pédagogique nécessaire pour l'accueil et les animations proposées aux enfants : jeux, jouets, livres, matériel pédagogique, matériel sensoriel, matériel ludique, matériel éducatif ...

Suivant les besoins, l'association investira dans l'achat de petites banquettes, poufs, meubles de rangements, jeux d'imitations (cuisine, dinette, berceaux, poussette, établi, garage, tapis...) afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants.

L'accueil de loisirs dispose également des équipements informatiques de l'école : ordinateur portable, imprimante, vidéoprojecteur et tablettes tactiles.

- Les animations :

Un planning est établi à chaque période de vacances par le directeur et par l'équipe d'animation. Ce projet prévoit des temps d'animations libres (jeux de société, coloriage, jeux collectifs ...), des temps d'animations dirigées (activités manuelles, sportives, atelier cuisine ...) des temps de repos (lecture de contes, sieste pour les petits...), des sorties (cinéma, vélo, promenades en forêt, piscine ...).

- Les repas :

Les enfants ont la possibilité de prendre leurs repas durant la période d'accueil. L'association fait appel au personnel salarié de la mairie pour la confection et la livraison des repas. Les menus sont équilibrés et variés en fonction de l'âge des enfants.

La commande et la réception des repas sont effectuées par la directrice du centre de loisirs.

Les enfants sont encadrés et servis par l'équipe d'animateurs.

La prise des repas a lieu dans la salle de la cantine, mise à disposition par la commune de Cozzano.

- L'équipe professionnelle d'animation :

Le centre de loisirs est un lieu de vie, d'accueil, d'animation, d'échanges conviviaux et permanents où une équipe professionnelle de l'animation est attentive et offre une réponse adaptée à chaque famille.

Leur mission est d'accueillir, d'encadrer, d'animer, de favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant afin de lui permettre de se construire dans son environnement familial, social, culturel et d'exercer à son rythme ses potentialités physiques, psychomotrices, intellectuelles, affectives et sociales.

L'association ADMR applique, pour ce service, la Convention collective de Branche. Conformément au code de l'action sociale et des familles, la direction de l'accueil de loisirs SERA confiée à une personne titulaire du BAFD (brevet d'aptitude à la fonction de direction) ou d'un diplôme équivalent.

L'animation sera confiée à des personnes titulaires ou stagiaires du BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animation) ou titulaire du CAP petite enfance ou d'un diplôme équivalent.

L'équipe d'animateurs est recrutée par l'association ADMR en fonction du nombre d'enfants inscrits et en respectant la réglementation en vigueur ; à savoir : 1 animateur pour 12 mineurs à partir de 6 ans.

En fonction des grands axes de son projet et de la politique éducative mise en œuvre, le centre de loisirs pourra mobiliser des compétences externes autant que de besoin (bénévoles ou professionnels d'associations éducatives, culturelles ou sportives...) et accueillir des stagiaires.

Le personnel bénéficiera, s'il le souhaite, de formations mises en place au sein du réseau national ADMR.



per tutti, per a vita, in ogni locu

# REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS COZZANO

## Article 1 : Préambule

Les conditions de fonctionnement font l'objet du présent règlement. Ce service est sous la responsabilité de l'association ADMR d'Andelot.

Il répond aux besoins des familles en considérant avant tout l'enfant. Dans cet esprit, l'association permettra à celui-ci de s'épanouir et de s'exprimer à travers le jeu et les activités spécialement pendant les temps extra scolaires.

## Article 2 : Accueil

L'accueil collectif de mineurs ADMR est ouvert à tous les enfants scolarisés du canton de Cozzano, dans la limite des places disponibles.

Le nombre d'enfants dépendra de l'effectif d'encadrement qualifié.

L'association se réserve le droit d'annuler la session si un minimum de 12 enfants n'est pas atteint à l'inscription.

L'accueil de loisirs est ouvert à chaque période de vacances scolaires, du lundi au vendredi:

- 5 jours aux vacances de février
- 5 jours aux vacances d'avril
- 5 jours aux vacances de toussaint
- 40 jours aux vacances d'été

Les horaires d'ouverture sont les suivants : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h. (Les enfants pourront être accueillis dès 8h00 si nécessaire).

Le repas sera fourni par la mairie . Le coût du repas est supplémentaire aux tarifs journaliers (3 euros par repas et par enfant).

### Article 3 : Encadrement

Selon la réglementation en vigueur, l'équipe d'animation sera composée:

- d'un directeur titulaire ou stagiaire d'un diplôme BAFD (brevet d'aptitude à la fonction de direction) ou d'un diplôme équivalent.
- d'animateurs titulaires ou stagiaires d'un diplôme BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animation) ou d'un diplôme équivalent (CAP petite enfance par exemple).
- d'aides animateurs non qualifiés, suivant le nombre d'enfants accueillis

### Article 4: Assurance

L'association ADMR a une responsabilité civile pour ses activités auprès des enfants. Cette assurance couvre la responsabilité civile du personnel salarié et bénévole.

Les parents doivent obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile et individuelle, couvrant l'enfant dans ses activités péri et extra scolaires.

Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets de valeur appartenant à l'enfant.

### Article 5: Adhésion

Les parents peuvent adhérer, s'ils le souhaitent, à l'association ADMR lors de l'inscription (une seule adhésion par famille et par année).La cotisation annuelle est de 7 euros. Elle est révisable chaque année par le Conseil d'Administration de l'association.

### Article 6 : Inscription

L'inscription se fait à la journée, à la demi-journée ou à la semaine.

Lors de l'inscription, les parents remplissent un dossier.

Ce dernier comprend:

- la fiche d'identification
- la fiche sanitaire de liaison
- le bulletin d'inscription et de présence précisant les dates

- l'attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle couvrant l'enfant
- l'attestation de quotient familial CAF
- L'adhésion à l'association sous forme de chèque de 15 €
- le mandat de prélèvement SEPA avec le RIB à fournir

#### Article 7 : Participation financière

Le prix de la journée est calculé en fonction du quotient familial.

Le prix tient compte des différentes aides financières versées à l'association:

- la prestation de service versée par la CAF et/ou la MSA
- la subvention sur fonds propres de la DRJSCS
- la participation de la Collectivité de Corse
- la participation de la collectivité de Cozzano

Un tarif différent est appliqué pour les communes extérieures à Cozzano et dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs.

VACANCES SCOLAIRES : Tarifs Journalier		
Quotient Familial CAF	Cozzano ou enfant scolarisé à Cozzano	Autres Communes
Inférieur à 380	7,20 €	16 €
De 380 à 799,99	9,30 €	16 €
de 800 à 1099,99	12 €	17 €
de 1100 à 1330	14,70 €	17 €
supérieur à 1330	16,80 €	18 €

Une participation supplémentaire est demandée pour les sorties extérieures et les repas.

Il est possible de régler par chèques vacances et/ou CESU.

Pour les ressortissants MSA, les familles doivent fournir au centre les attestations fournies par la MSA.

Le remboursement du séjour n'est effectué que sous deux conditions:

- Présentation d'un certificat médical
- Absence de l'enfant durant tout le séjour.

L'adhésion annuelle ne peut en aucun cas, être remboursée.

#### Article 8 : Précautions professionnelles et sanitaires

Le personnel salarié justifie de ses diplômes lors de son embauche. Il fournit un certificat médical de non contagion et attestant de la validité des vaccinations et/ou la photocopie de son carnet de santé.

Le casier judiciaire n°3 est systématiquement vérifié par les services de la DDCSPP lors de la déclaration d'ouverture du centre et à chaque session.

La fiche sanitaire de liaison doit être dûment remplie, notamment en ce qui concerne l'état des vaccinations obligatoires (BCG, DTCP). Les parents s'engagent à ne pas confier un enfant qui présenterait un caractère contagieux et fournissent, après une grave maladie, un certificat de non contagion. Les vaccinations obligatoires sont exigées. Les parents doivent indiquer les coordonnées du médecin traitant. Ce dernier (ou tout autre médecin en cas d'absence) pourra être appelé si l'état de santé de l'enfant le nécessite et que les parents n'ont pu être contactés. La consultation sera alors facturée aux parents, de même que les frais pharmaceutiques éventuels. Pour les urgences ou en cas d'accident grave, les parents autorisent le responsable technique à prendre toute mesure telle qu'hospitalisation ou intervention chirurgicale, rendue nécessaire par l'état de santé de l'enfant. Dans tous les cas, les parents seront prévenus en premier.

#### Article 8 : Modalités du suivi sanitaire :

Les enfants doivent compléter à l'inscription, la fiche sanitaire de liaison et fournir la photocopie des vaccinations du carnet de santé.

Le personnel fournit à son entrée une attestation médicale précisant l'aptitude professionnelle au travail en collectivité et sa non contagiosité ainsi qu'une attestation notifiant que les vaccins sont à jour.

En cas de nécessité et d'urgence, la structure pourra faire appel au médecin généraliste présent sur la commune de Cozzano ou celui de Zicavo.

#### Article 9 : Les modalités de tarification :

Le montant de la participation journalière demandée aux familles est défini en fonction du quotient familial de la CAF et/ou de la MSA.

Le prix tient compte des différentes aides financières versées à l'association:

- + la prestation de service versée par la CAF et/ou la MSA
- + la participation de la Collectivité de Corse
- + la subvention de la Commune de Cozzano
- + la subvention de la DDCSPP
- + la subvention de la CAF

Un tarif différent est appliqué pour les communes extérieures à Cozzano et dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs.

Une participation supplémentaire pourra être demandée pour les sorties extérieures (variable selon la nature de la sortie)

### Barème de participation des familles par jour et par enfant en 2019

VACANCES SCOLAIRES : Tarifs Journalier		
Quotient Familial CAF	Enfant vivant à l'année à Cozzano ou scolarisé à Cozzano	Autres Communes
Inférieur à 380	6,50 €	15 €
De 380 à 799,99	8,50€	15 €
de 800 à 1099,99	11 €	16 €
de 1100 à 1330	14 €	16 €
supérieur à 1330	16 €	17 €

Le barème sera révisé annuellement par l'association et modifié en accord avec la municipalité.

- L'accueil des enfants :

L'inscription se fait à la demi-journée, à la journée ou à la semaine. L'inscription de l'enfant se fait avant le début de chaque vacance auprès de l'association ADMR et/ou de la mairie.

Lors de l'inscription, les parents remplissent un dossier. Ce dernier comprend:

- + la fiche familiale d'inscription précisant les dates et la durée du séjour
- + la fiche sanitaire de liaison
- + l'attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle couvrant l'enfant
- + la carte d'adhésion

## Article 10 : Sorties extérieures

Il est vivement conseillé de ne pas donner d'argent aux enfants lors des sorties extérieures proposées par la structure. Concernant les piques niques, il est recommandé d'utiliser des sacs isothermes et d'éviter de mettre des produits qui ne supportent ni la chaleur ni le transport (mayonnaise, ketchup ...)

## Article 11 : Sécurité

Les parents s'engagent à être présents aux départs et aux arrivées du car lors de chaque sortie.

L'enfant sera remis à la personne qui l'a confié ou à celle signalée au directeur du centre.

Cette dernière devra signer un registre lorsqu'elle vient chercher l'enfant.

Lors de l'inscription, les parents devront indiquer sur l'autorisation parentale s'ils permettent à leur enfant de participer aux activités proposées (sorties, transport, ...).

## Article 12 : Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est susceptible de modification par décision du Conseil d'Administration de l'association.

Le présent règlement est remis aux parents à l'inscription. Un exemplaire est affiché dans les locaux.

# Le projet pédagogique global

Le projet pédagogique permet de donner un sens à ce que l'on fait, tant dans les activités que dans la vie quotidienne, il reste un outil au fonctionnement et aux projets d'animations.

Celui-ci est réalisé en fonction des attentes de la commune, des enfants et des familles et des finalités éducatives de l'association ADMR.

Notre projet pédagogique, tout au long de la vie de l'accueil de loisirs, est ouvert à toutes évolutions et doit s'adapter aux situations et changements qui peuvent arriver au cours de l'année. L'écriture, la modification, la réécriture du projet pédagogique nous permet de répondre au mieux aux attentes des enfants et des parents, de nous questionner, de réévaluer....

Le projet pédagogique est l'outil de travail de l'équipe d'animation : mise en place des projets d'animation, du fonctionnement, évaluation pendant les bilans, il permet de se recentrer.

L'équipe de direction et d'animation est garante de ce projet.

Le projet pédagogique est synonyme de lien et de cohérence d'une équipe d'animation, il stimule la créativité, l'imagination de l'équipe.

Pour garantir ce projet, l'équipe d'animation doit avoir une connaissance des enfants et être conscient de son rôle pédagogique auprès de ce public.

Veiller à assurer la sécurité physique, affective et morale de tous est notre priorité. Notre rôle en tant qu'équipe d'encadrement n'est pas seulement limité à la surveillance, à être présent, mais nous avons un rôle d'accompagnateur, de guide dans l'apprentissage de la vie en collectivité, de veiller au respect du rythme de vie de chacun, de permettre l'expression de tous et de manières différentes..., un rôle éducatif dans un lieu et un temps de détente.

Pour permettre à l'enfant de pouvoir évoluer dans notre centre de loisirs ou lors des séjours accessoires que nous organisons lors des périodes estivales, il est indispensable que l'enfant se sente en sécurité (à tous les niveaux). C'est pourquoi il est essentiel d'observer, d'écouter et d'anticiper. C'est à dire penser à la manière pour tout mettre en œuvre pour veiller à ce que chaque personne se sente en sécurité tant au niveau physique, qu'affectif ou encore moral.

## 1. CARTE D'IDENTITE :

🏠 Organisateur :

Association Locale ADMR A Ghjira



🏠 Partenaire :

Mairie de Cozzano

20148 COZZANO



04 95 24 40 38

🏠 Lieu d'accueil :

Groupe scolaire de Cozzano 20148 COZZANO



04 95 24 40 38

L'accueil de loisirs de Cozzano est une structure associative.

L'accueil de loisirs est un lieu de détente, c'est à dire de liberté. L'accueil de loisirs est un lieu de vie où chacun (enfants et parents) doit se sentir attendu, accueilli et reconnu. Ce lieu doit être agréable à vivre et les enfants doivent s'y sentir en sécurité tous les jours. Les parents doivent aussi quitter l'accueil en étant rassurés et en laissant leurs enfants en toute confiance.

L'accueil collectif est une structure donnant la possibilité à l'enfant de vivre des moments de distraction, d'échange, de découverte et d'éducation :

- ✓ La période de vacances est pour l'enfant un moment de repos, une phase où il se ressource. Le centre doit donc lui permettre d'évoluer à son rythme dans une ambiance de joie et de détente.
- ✓ C'est un lieu d'échanges entre enfants, avec adultes. L'accueil favorise la découverte d'environnements, de modes de vie, d'activités que l'enfant n'a pas l'habitude d'aborder.
- ✓ Milieu complémentaire de l'éducation familiale et scolaire, le centre de loisirs favorise l'apprentissage de la vie en collectivité et la progression vers l'autonomie et la responsabilité.

L'accueil de mineurs est également une structure sociale au service des familles. C'est pourquoi il se doit de tenir compte des besoins et désirs des familles.

Le projet pédagogique est à la disposition des parents.

#### ✚ Description des locaux :

L'accueil de mineurs est situé dans les locaux du groupe scolaire de Cozzano: 2 grandes salles d'activités, 1 salle numérique, 1 dortoir, une salle vestiaire, des sanitaires, une cour

A proximité se situent également :

- La salle de la cantine (pour la prise des repas)
- Une salle des fêtes
- un espace sports et loisirs
- Les locaux et les fluides :

La commune de Cozzano met à la disposition du gestionnaire, les locaux scolaires et selon les disponibilités, la salle des fêtes, la médiathèque, le centre d'interprétation du patrimoine U Mondu di u Porcu et le centre d'immersion numérique du Cintu.

L'association s'engage à respecter et à préserver les lieux qui lui sont confiés et à les maintenir en bon état (propreté, rangement ...) et à effectuer toutes réparations jugées nécessaires en cas de dégradations ne relevant pas de l'usure normale. L'association s'engage également à remplacer tout équipement (mobilier, matériel) qui pourrait être détérioré et ne relevant pas de l'usure générale.

L'entretien des locaux ainsi que les charges « fluides » nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil (chauffage, eau, électricité, téléphone, personnel d'entretien des locaux) sont pris en charge par la commune de Cozzano.

- Les assurances :

L'association ADMR a une responsabilité civile pour ses activités auprès des enfants. Cette assurance couvre la responsabilité civile du personnel salarié et bénévole.

Les parents doivent obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile et individuelle, couvrant l'enfant dans ses activités péri et extra scolaires.

#### ✚ Jours et heures ouvrables :

Période d'inscriptions : une semaine avant le début de chaque session

✓ Dates : selon le calendrier annuel des vacances scolaires de la zone :  
5 jours aux vacances d'hiver, 5 jours aux vacances de printemps, 5 jours aux vacances d'automne, 40 jours aux vacances d'été

✓ Heures :

Horaire de l'accueil : de 9h à 16h30

Les enfants sont accueillis en demi-journée ou journée complète avec ou sans repas.  
Les repas sont préparés par le personnel de la mairie.

✚ Le public :

L'accueil collectif de mineurs ouvre ses portes pour les habitants de Cozzano et de ses environs, et accueille les enfants scolarisés de 6 ans à 12 ans.

Le nombre d'enfants varie en fonction de la période. Les inscriptions se déroulent sur une semaine, les dates sont fixées préalablement. Ainsi un suivi des jours de fréquentation pour chaque enfant est mis en place pour permettre la gestion du personnel et de l'organisation interne.

✚ Les repas :

Le repas est proposé aux enfants par le personnel de la mairie. Le repas a lieu dans la salle de la cantine, à proximité du groupe scolaire. L'équipe d'animation encadre les enfants sur ce temps.

## 2. LES INTENTIONS EDUCATIVES, OBJECTIFS ET MOYENS :

La socialisation de l'enfant :

- L'enfant sera capable de s'intégrer dans un groupe.
- Il sera capable de faire un choix dans un collectif.
- Il sera respectueux des règles de vie (rangement, locaux, matériels, environnement...)
- Il sera capable de respecter les différences de chacun d'être tolérant.
- A travers une séance de patinoire par exemple, l'enfant sera capable de partager un moment de détente collectif.
- Le respect mutuel à travers la connaissance des différences et l'intégration social pendant les différentes sorties.

Faire découvrir:

- Découverte de nouveaux jeux : L'enfant sera capable de reconnaître les différentes règles de jeux de société, de les appliquer en groupe, de respecter les jeux (apprentissage du rangement, en prendre soin)

Développer l'esprit de coopération :

- L'enfant sera capable d'accepter la participation des autres dans une activité collective.
- Il sera capable de s'entraider pour réussir et de s'organiser (préparatifs individuels et/ou en groupe pour un projet)

Favoriser la créativité:

- L'enfant sera capable de réaliser un travail soigné et précis, de travailler son geste et soigner son écriture à travers des activités manuelles sur les thèmes choisis
- A travers l'atelier culinaire : L'enfant sera capable d'assimiler les apports de la recette et de l'appliquer, de prendre du plaisir dans la fabrication et la préparation d'un gâteau.
- A travers l'atelier créatif : l'enfant sera capable de fabriquer un objet en relation avec les thèmes proposés.

Développer la motricité fine, la coordination des gestes:

- L'enfant sera capable de manipuler diverses matières et différents matériaux pour créer sa propre réalisation (assemblage, découpage, collage, peinture diverse...) pour une réalisation individuelle soit avec un support de base ou avec sa propre imagination.
- En fabriquant de nouvelles réalisations

Assurer la sécurité physique, affective et sanitaire de l'enfant :

- En respectant la législation en vigueur (groupes de piétons.)
- Etre vigilant sur l'hygiène de base de l'enfant.

Respecter le rythme et les besoins de l'enfant :

- En proposant des temps calmes et libres (coins : lecture, jeux de société, dessins...)
- En acceptant « la non activité passagère».
- En proposant des activités physiques, sportives et récréatives.
- Etre en mesure de répondre aux besoins affectifs de l'enfant.
- Tenir compte des propositions de l'enfant par rapport au groupe (dans la mesure du possible) : l'enfant est acteur et pas simple consommateur.

S'éveiller, s'informer, échanger, créer, imaginer, inventer, prendre du plaisir en s'amusant et en partageant

### 3. LE PERSONNEL :

Le personnel de l'accueil comprend pour chaque période :

- ✓ 1 directrice titulaire du BAFD
- ✓ Des animateurs titulaires du BAFA (recrutés en fonction du nombre d'enfants)
- ✓ Des animateurs stagiaires BAFA (recrutés en fonction du nombre d'enfants)
- ✓ Des aides animateurs

### 4. ROLE DE CHACUN A L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Les rôles et les fonctions du personnel, ne seront efficaces qu'à condition que chacun accepte de jouer le sien dans un esprit de convivialité, d'entraide mutuelle, de confiance réciproque et de respect de l'autre (adultes/enfants)

#### ➤ Rôle du directeur:

Fonction éducative :

- Concepteur du projet pédagogique,
- Organisateur de la vie sociale : il assure les relations avec les familles, enfants et le personnel,
- Il est garant du bon fonctionnement de l'accueil dans le cadre et la réglementation et préserve la sécurité physique et affective de chacun,
- Vigilant sur les règles de sécurité (encadrement, sorties...).

Fonction de gestion :

- Financière : respect du budget alloué, gestion des intervenants extérieurs, gestion des achats
- Administrative et cadre juridique (DDCSPP, PMI) : soucieux du respect de la réglementation en vigueur,
- Il délègue des responsabilités au personnel (inscriptions, suivi des présences, démarches diverses pour des projets d'animation...),
- Il assure l'hygiène alimentaire et sanitaire (connaissance des protocoles pour des enfants allergiques, des fiches sont établies pour contrôler les signes particuliers ou les allergies de chaque enfant, suivi du cahier de soins),
- Il est responsable des locaux et du matériel.

Fonction d'animation :

- Animation de l'équipe d'animation et des enfants,
- Formation des animateurs et animateurs stagiaires (avec un accompagnement pendant la session et une évaluation collective),

- Relations extérieures (partenaires, intervenants),

Fonction communication :

- Avec l'équipe d'animation,
- Avec les enfants et les familles,
- Avec la correspondante de presse,
- Avec l'organisateur et les intervenants extérieurs

➤ Rôle des animateurs :

Participer au travail d'équipe :

- Concepteur des projets d'activités,
- Développer les relations (parents-enfants) et favoriser les échanges,
- Identifier son rôle,
- Organiser, écouter, proposer, savoir donner son avis.

Participer aux temps de formation :

- Respect des horaires,
- Implication, investissement,
- Prendre la parole, participe à l'organisation
- Proposer et partager ses idées.

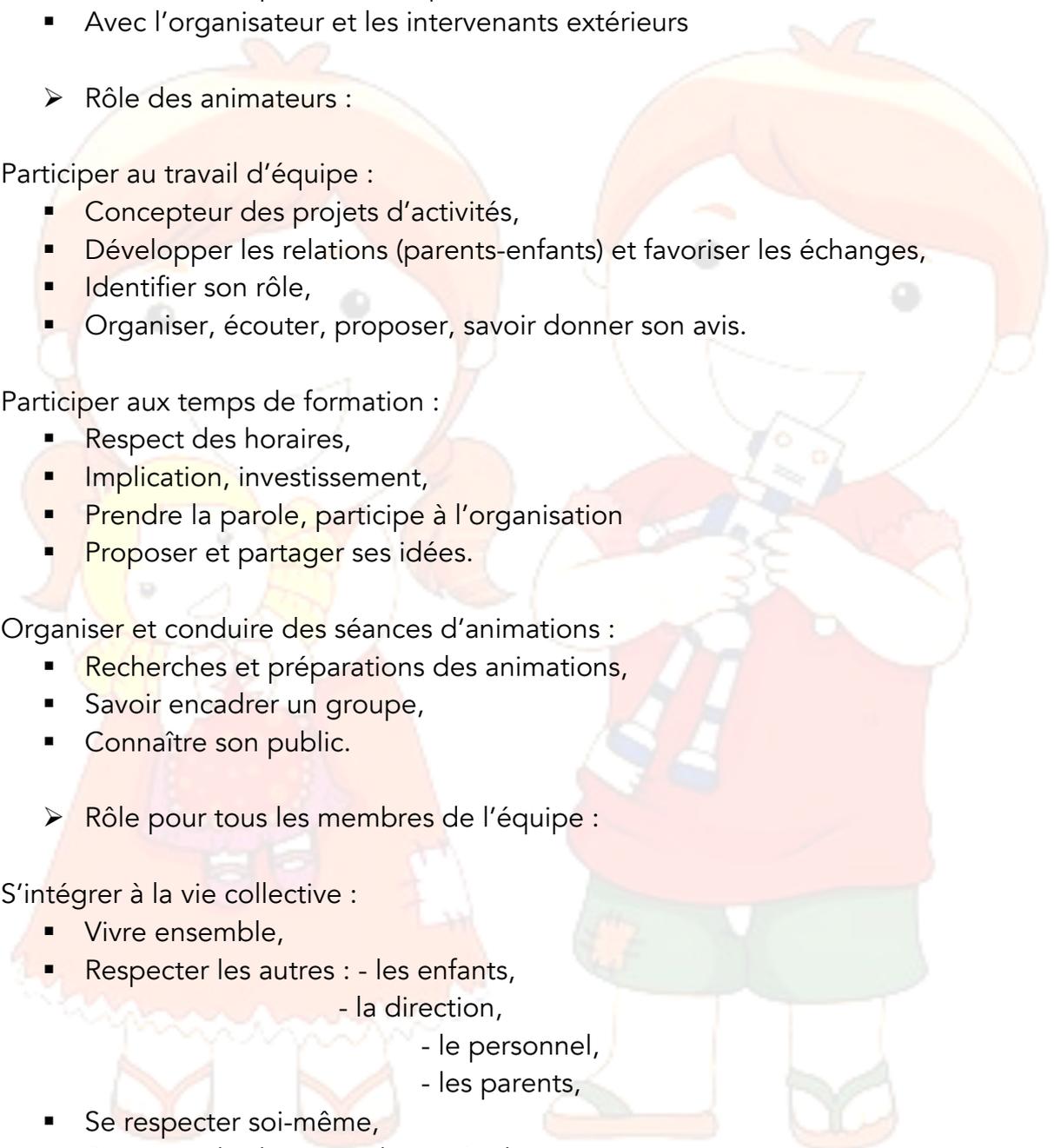
Organiser et conduire des séances d'animations :

- Recherches et préparations des animations,
- Savoir encadrer un groupe,
- Connaître son public.

➤ Rôle pour tous les membres de l'équipe :

S'intégrer à la vie collective :

- Vivre ensemble,
- Respecter les autres : - les enfants,  
- la direction,  
- le personnel,  
- les parents,
- Se respecter soi-même,
- Respecter les locaux et le matériel,
- Respecter le travail des collègues et leur investissement personnel,
- Etre attentif à la valeur d'exemple qu'il représente.



## 5. ANIMATIONS ET JOURNEE TYPE

Un planning est établi à chaque période de vacances par le directeur et par l'équipe d'animation. Ce projet prévoit des temps d'animations libres (jeux de société, coloriage, jeux collectifs ...), des temps d'animations dirigées (activités manuelles, sportives, atelier cuisine ...) des temps de repos (lecture de contes, sieste pour les petits...), des sorties (cinéma, vélo, promenades en forêt, piscine ...).

De nombreuses activités sont mises en place dans le cadre de l'accueil de loisirs en fonction des différentes tranches d'âges, du temps de présence des enfants sur la structure et des thèmes abordés pendant les sessions.

Des activités sont proposées comme des arts manuels pour stimuler et développer la dextérité, de l'éveil corporel afin d'appivoiser son corps, de l'expression artistique, des bricolages, des sorties...

Voici quelques exemples :

- Atelier modelage (pâte à sel, pâte à modeler, argile...)
- Atelier peinture, papier
- Atelier théâtre, cinéma, expression corporelle, chant, danse...
- Atelier nature : découverte de l'environnement, de la forêt
- Atelier sport : initiation et découverte de nouveaux sports et de l'esprit d'équipe
- Coin calme, lecture, jeux de société
- Coin jeux d'imitation et de constructions (poupée, dînette, marchande, petites voitures, kaplas, légos ...)
- Activités extérieures
- Grands jeux
- Sports collectifs, sortie vélo....

Des sorties sont également prévues (par exemple : cinéma, équitation, visite à la ferme, piscine, pêche, balade en montagne, spectacles et contes, ...) et correspondront dans la mesure du possible avec les thèmes choisis et aux projets en cours.

Des personnes extérieures interviendront ponctuellement afin de permettre la découverte d'autres professionnels et d'artistes. Tout ceci en rapport avec les thèmes abordés et les objectifs pédagogiques fixés dans le projet d'animation.

Des animations seront également mises en place avec les autres structures locales (crèche Bula Buledda, médiathèque, centre numérique U Cintu, centre U Mondu di u Porcu) et avec les entreprises et artisans locaux.

## Une journée type :

**9h** : Accueil échelonné des enfants, échanges avec les parents, jeux libres surveillés.

Début de l'animation :

**9h15** : appel, échanges entre enfants par groupes d'âges (forum, chants, jeux etc),

**Vers 9h30** : activités par groupes et par tranches d'âges (adaptées en fonction du besoin de l'enfant),

**Vers 11h45** : rangement de la salle, du matériel utilisé. Passage aux toilettes, lavage des mains.

Temps calme : En fonction des besoins de chacun, (lecture individuelle, écoute musicale, récit d'une histoire...).

**12h – 13h** : Repas : les enfants qui déjeunent au centre sont pris en charge par les animateurs et conduits à la salle de restauration ; les autres enfants repartent chez eux .

**13h15 – 14h** : Temps calme (lecture, jeux de société)

**A partir de 14h** : reprise des activités (manuelles, jeux, etc) par groupes

**15h45**: rangement de la salle, du matériel utilisé. Passage aux toilettes, lavage des mains,

**Vers 16h00** : goûter par groupe d'âges ou goûter collectif suivant l'occasion (anniversaire, réalisation du goûter etc.),

**16h30 – départ des enfants**: transmissions avec les parents, échanges.

### ➤ Organisation de la vie quotidienne :

Si toutefois le taux d'encadrement le permet, possibilité d'accueillir l'enfant pour une inscription spontanée.

Chaque mineur est déposé par ses parents ou personnes habilitées à accompagner ce dernier dans les locaux de l'accueil collectif de mineurs.

Même conditions pour le départ.

Chaque déplacement programmé hors des locaux, s'effectue par une société de transport choisie préalablement.

Pour chaque sortie, une autorisation parentale est demandée (sous forme de petits coupons : lieu de la sortie, date, heures de départ et de retour, le coût, informations diverses)

Une fiche de sortie est établie pour chaque groupe et chaque sortie, indiquant la date, heures de départ et de retour, le lieu, le nombre d'animateurs et d'enfants ainsi que la nature du transport.

Des réunions et ou temps d'échanges entre le personnel encadrant auront lieu pendant la période (sur la pause méridienne ou sur le temps de sieste et/ou temps calme) et après la période afin d'évaluer les objectifs pédagogiques.

## 6. LES ACTIVITES : Un programme d'activités est établi à chaque période de vacances

Dès le premier jour de la période des vacances, des jeux de connaissances sont mis en place entre animateurs et enfants, ainsi que la présentation de la structure pour les nouveaux arrivés.

Chaque jour :

- Jeux de Société, de construction, puzzles, ...
- Jeux libres (atelier jeux de construction, garage/voitures, ferme/animaux, cuisine...),
- Coloriages, lectures,
- Atelier cuisine
- Atelier bricolage
- Comptines et Chants,
- Jeux collectifs intérieurs et extérieurs, sportifs et musicaux.

Pour rappel, les activités proposées seront fortement en lien et basées sur ces 4 atouts :

- Ancrage dans la langue corse
- Découverte des sports de pleine nature
- Développement des activités en lien avec la micro-folie et le Smart Paese

## 7. COMMUNICATION

Une plaquette d'informations sera réalisée avant chaque vacance scolaire et distribuée aux enfants du groupe scolaire de Cozzano et à ceux des écoles voisines. Cette plaquette présentera le programme d'animation, l'organisation du temps d'accueil, le barème de participation des familles, le partenariat avec la commune de Cozzano...

Des affiches et des tracts seront également déposés chez les commerçants locaux.

La presse locale sera aussi sollicitée à chaque vacance scolaire pour rédiger un article sur le centre de loisirs. L'association y mentionnera le partenariat avec la commune.

Le site internet ADMR départemental présentera également le projet d'animation du centre de loisirs à chaque vacance scolaire.

## 8. EVALUATION:

L'évaluation qualitative du projet pédagogique se fera par le biais de :

- une réunion en fin de semaine avec toute l'équipe qui permettra d'établir un bilan de la semaine écoulée et de préparer la suivante. Les problèmes rencontrés, le fonctionnement global, le planning d'activités, la répartition des tâches, y seront abordés. Des réunions à thèmes comme la charte de vie en collectivité, quelles sanctions mettre en place, l'autonomie...pourront aussi être mises en place si nécessaire et à la demande des animateurs.

- la création d'un outil d'évaluation reprenant les différents points du projet pédagogique et les différents moyens mis en place pour les atteindre.

- Un temps individuel d'évaluation sera mis en place pour la directrice et les animateurs. Le but de cet entretien sera de se situer par rapport au projet pédagogique, à l'équipe, à son auto évaluation, ses envies de formation, ses points forts et points faibles...

- Par le ressenti des enfants, des parents, les retours qualitatifs des enquêtes... Il est en effet important de voir si les parents et les enfants adhèrent ou pas à notre projet.

Nous mettrons en place différents moyens pour permettre aux enfants de s'exprimer et pour l'équipe d'évaluer le degré de satisfaction :

- Les temps de bilans et de paroles,
- La fresque murale,
- La boîte à lettres
- La participation active des enfants ou non

Pour juger du degré d'atteinte des objectifs et de la satisfaction des parents, plusieurs outils seront mis en place :

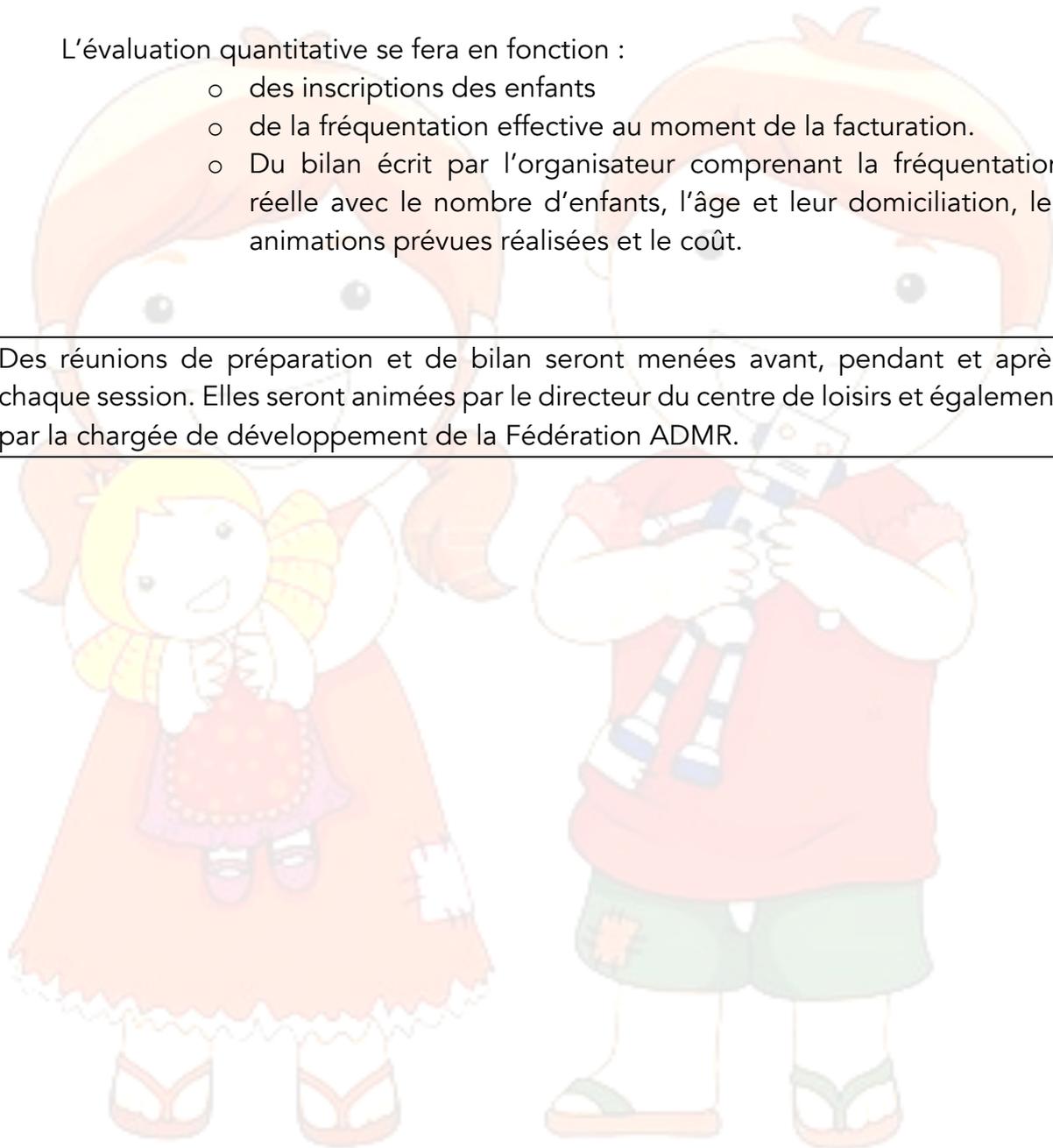
- Des enquêtes,
- Un livre d'or pour les projets,
- Les échanges lors des goûters et fêtes organisées par l'équipe

- Questions des parents ou non lors des échanges
- La participation ou non des parents lors des moments de convivialités proposés
- Leur intéressement vis-à-vis des projets et la prise ou non de documents relatifs aux projets du centre.

L'évaluation quantitative se fera en fonction :

- o des inscriptions des enfants
- o de la fréquentation effective au moment de la facturation.
- o Du bilan écrit par l'organisateur comprenant la fréquentation réelle avec le nombre d'enfants, l'âge et leur domiciliation, les animations prévues réalisées et le coût.

Des réunions de préparation et de bilan seront menées avant, pendant et après chaque session. Elles seront animées par le directeur du centre de loisirs et également par la chargée de développement de la Fédération ADMR.



## Mise en œuvre et modalités d'évaluation

L'association ADMR souhaite associer tous les partenaires au fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Ainsi, l'association souhaite créer une commission « centre de loisirs » regroupant :

- le gestionnaire de la structure : bénévoles de l'association ADMR et salariés
- les acteurs locaux et financeurs : élus de la commune de Cozzano
- les parents

L'objectif de cette commission est de veiller au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, d'être à l'écoute et des besoins des familles, de partager les informations, d'affiner les besoins, de définir et d'évaluer les grands axes de la politique jeunesse locale .

La commission se réunit après chaque période d'ouverture pour faire le bilan et préparer la session suivante.

Un bilan quantitatif, qualitatif et financier est établi après chaque vacance scolaire et transmis à la commune de Cozzano.

Un bilan plus complet et détaillé est réalisé tous les ans et transmis à tous les partenaires : Commune de Cozzano, CAF, Collectivité de Corse.

Une rencontre annuelle entre l'association ADMR, la commune de Cozzano et la CAF est organisée dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Pour réaliser les bilans, plusieurs indicateurs nous serviront de base de travail:

- Amplitude d'ouverture annuelle
- Nombre d'actes réalisés
- Taux d'occupation
- Approche qualitative concernant les enfants, les parents, le personnel de la structure, le gestionnaire, les autres partenaires (via des questionnaires de satisfaction)
- Effets globaux en matière de dynamique locale
- Bilan des objectifs atteints totalement ou partiellement ou non atteints
- Bilan et compte d'exploitation ; analyse des conditions financières.

Le projet éducatif, le projet pédagogique, le règlement intérieur de fonctionnement feront annuellement l'objet d'une évaluation et d'une éventuelle remise à jour, en accord avec la municipalité de Cozzano.

